
Les associations de la vie économique face au G.A.T.T.

Une illustration pratique dans le domaine de l'agriculture biologique

Stéphane Lejoly

Publié dans la revue *Tournant* (Paris), 38, 22-26.

Le même article dans une version adaptée fut publié dans la revue de *Nature & Progrès* (Namur) en 1995, dans *New Economy* (Canterbury) en 1995 et dans le *Journal Sainte Catherine* (Valenciennes) en 1995.

Certaines formes d'organisation de la vie économique tendent perpétuellement à mettre les hommes dans une attitude de dépendance passive à l'égard d'institutions extérieures ou de l'État. Ces situations de dépendance passive ont pour effet, entre autres, de contribuer à étouffer leur sens social et leur volonté de solidarité, voire aussi de les plonger dans certaines formes de misère économique. Une telle organisation de l'économie peut donc être à l'antipode d'une fraternité économique fondée sur une participation individuelle, plus consciente et volontaire des personnes. Nous examinons dans cet article au moyen de quelques exemples dans le secteur de l'agriculture, quelques-uns des aspects d'un fonctionnement « mécanique » de l'économie, c'est-à-dire un fonctionnement dépourvu de la participation consciente des citoyens. À défaut de cette participation, c'est au sein de centres de décision éloignés de l'expérience vécue « sur le terrain » par la population que sont définies les grandes orientations de la vie économique. Ce sont alors des règles irréalistes, car non fondées sur la connaissance des besoins réels des hommes, qui risquent de la déterminer. En décrivant une tentative expérimentale de création d'une association de partenaires économiques, nous tenterons de montrer comment il pourrait être possible de commencer à créer des conditions plus favorables pour susciter cette participation consciente à la vie économique, afin de l'orienter efficacement selon les besoins réels des hommes. La tentative décrite dans cet exemple est sans doute largement insuffisantes pour escompter que se produisent les changements nécessaires sur une plus vaste échelle. Il serait nécessaire de la compléter par d'autres tentatives mais aussi d'approfondir la connaissance des idées dont elle s'inspire partiellement, c'est-à-dire les idées de la tripartition de l'organisme social¹.

Une erreur de conception à la base du G.A.T.T...

En portant son regard sur l'évolution de la vie économique au cours de ce siècle, particulièrement ces 15 dernières années, on peut constater qu'en dépit de progrès techniques, scientifiques, juridiques et organisationnels remarquables, les conditions économiques de nombreuses personnes restent encore des plus précaires. En y regardant de plus près, il n'est sans doute pas excessif d'affirmer que la misère économique et sociale existant en maints endroits sur le globe, y compris dans notre pays, n'a pas été éradiquée mais au contraire *amplifiée* sinon *provoquée* par certaines institutions créées par les hommes.

Un exemple classique illustratif de ces processus de perversion (inversion) des effets attendus de l'activité d'une institution, est celui du G.A.T.T., ensemble d'accords sur les tarifs douaniers et le commerce sensés augmenter le bien-être matériel de la population de tous les pays signataires en assurant la circulation la plus fluide possible des services et

marchandises et une division du travail à un niveau planétaire amenant un rendement optimisé de la production avec une baisse généralisée des prix. Ne suffit-il pas **d'une seule** erreur de conception lors de la fondation d'institutions aussi potentiellement puissantes (ou lors d'une phase cruciale de leur développement), pour risquer d'obtenir des effets catastrophiques à l'échelle planétaire ?

Pensons par exemple à la conception qui vise à considérer l'agriculture comme une activité *qualitativement identique* aux autres activités économiquement productrices (par exemple, l'industrie lourde ou celle des technologies de pointe), c'est-à-dire comme si elle était une activité industrielle qui peut subir une spécialisation et une intensification sans fin du processus de production sans porter préjudice à la terre, aux plantes, aux animaux et aux hommes qui s'alimentent au moyen de cette production. Si une pareille idée est insufflée dans les accords du G.A.T.T. - (et elle le fut depuis le début à un moment historique où l'Europe sortait effondrée de la période de la seconde guerre mondiale et allait subir (à l'ouest) la domination économique et culturelle des

États-Unis ; - cette idée ne correspond d'ailleurs pas à aux conceptions de l'agriculture à la base de la civilisation européenne) - alors il faut s'attendre peu à peu à une division mondiale du travail agricole². L'agriculture s'industrialise ; elle est pratiquée intensivement et de manière spécialisée dans certaines régions du globe ; tandis que l'agriculture traditionnelle non spécialisée proche des préoccupations des populations rurales et proche géographiquement de chaque centre urbain semble inéluctablement condamnée à disparaître, laissant la population paysanne sans emploi et parfois sans moyens de subsistance. Certains effets indésirables de ces accords sont relativement bien connus. Citons non exhaustivement : pertes d'emplois agricoles puis exode rural ; développement des bidonvilles et de l'exclusion sociale ; monoculture et élevage intensif épuisant la terre ou créant des déséquilibres écologiques et donc saccage des ressources naturelles ; effondrement de la qualité des aliments de base ; dépendance de populations entières pour l'obtention de certains produits alimentaires de base vis-à-vis de la production agricole en provenance de régions situées aux antipodes ; concentration et spécialisation dans la production de marchandises de seconde nécessité pour les autochtones (café, cacao, etc.) d'où il résulte surproduction, saturation des marchés internationaux et effondrement des prix ; croissance du chiffre d'affaires et donc de la puissance de certaines industries bénéficiaires de ce système et placées à des endroits stratégiques qui permettent de le contrôler, etc. Il faudrait bien sûr examiner dans le détail les rapports existant entre les accords du G.A.T.T. et l'évolution socio-économique actuelle en particulier celle qui touche à l'agriculture pour en tirer une représentation satisfaisante, proche de la réalité³.

Les effets pervers résultants de ces accords sont d'autant plus accentués que les nations les plus puissantes (États-Unis en tête) se sont arrogées le droit d'ériger certaines protections pour les productions marchandes qui répondaient aux intérêts de leur industrie, en dépit du fait que ce sont ces mêmes nations qui ont élaboré ce système au nom des bienfaits qui devaient théoriquement résulter de la suppression de toute barrière protectionniste. Pour conjurer les effets pervers de ce système il fallut créer de nouvelles institutions chargées de rééquilibrer ce qui était manifestement malsain. Ainsi naquit au début des années 60, entre autres par nécessité, la

P.A.C. (Politique Agricole Commune) et son cortège de nouveaux effets secondaires indésirables (dirigisme de l'État dans les affaires des agriculteurs, falsification systématique du prix des produits alimentaires, surproduction, chute des prix mondiaux des céréales surproduites en Europe tendant à détruire le tissu rural et agricole des populations du tiers-monde qui ne peuvent plus écouler leur propre production, etc.).

Peu à peu s'est donc constitué dans le secteur agricole une forme de libéralisme économique au niveau des échanges entre États-Nation et de dirigisme des États à l'intérieur de leurs frontières⁴.

Or, quels que soient les accords nationaux ou internationaux destinés à créer certaines institutions pour réguler l'activité économique, ce que deviennent à terme les formes réelles des échanges économiques est également déterminé par les innombrables actes de consommation posés quotidiennement par chaque citoyen. À ce niveau chaque consommateur pourrait-il contribuer à introduire « une impulsion de solidarité » dans la vie économique afin que les besoins de tous y compris les siens soient couverts ? De quelle manière ? Examinons quelques idées en rapport étroit avec ces questions.

La consommation est un processus agissant.

N'est-il pas fréquent d'entendre des citoyens condamner certains chefs d'entreprises pour leur aveuglement et leur immobilisme, parfois pour leur cupidité ou leur sens exacerbé du profit ? Ne nous comportons-nous cependant pas tous à notre échelle comme les personnes qui les dirigent, notamment par nos choix de consommation quotidiens ? Par exemple, si la seule considération qui intervient dans certains choix économiques consiste à vouloir minimiser la part du budget alimentaire dans nos dépenses totales, nous contribuons en réalité à faire pression sur les distributeurs et producteurs dans un sens contraire à certains de nos idéaux (respect de l'environnement naturel et social). Il en est de même quand nous cherchons à placer notre épargne dans certaines institutions exclusivement sur base de la recherche d'un taux d'intérêt et d'une sécurité maximisés sans savoir comment notre épargne est investie pour obtenir des intérêts aussi élevés.

Au delà de l'inadéquation de nos actes économiques avec nos idéaux, on peut observer la situation plus paradoxale encore de leur inadéquation avec nos propres intérêts économiques.

En effet, comme la plupart des consommateurs semblent agir en étant poussés presque exclusivement par des déterminations inhérentes à la vie économique (recherche du prix le plus bas), les agriculteurs ont-ils d'autres choix que produire toujours plus et toujours moins cher en faisant usage de moyens préjudiciables à l'environnement naturel et aux êtres humains, au mépris de leur santé et de l'intérêt vital des générations futures ? Les distributeurs peuvent-ils éviter de faire pression économiquement sur les agriculteurs et de mettre tous les moyens possibles et imaginables en oeuvre pour tenter d'accroître le volume de la consommation et donc celui des ventes au détriment des intérêts réels des consommateurs ? Lorsqu'on prend clairement conscience du fait que les producteurs et distributeurs sont, en dernière analyse, sous la dépendance de la volonté des consommateurs, la question économique peut prendre la forme suivante : comment pouvons-nous tous, c'est-à-dire chefs d'entreprise, travailleurs, producteurs, distributeurs et consommateurs agir dans l'intérêt réciproque des uns pour les autres sans devenir pour autant de simples rouages de mécanismes économiques absurdes dont les accords du G.A.T.T. ou la P.A.C. n'ont fait que renforcer le développement déjà présent ? Cette question vaut pour tous les secteurs de la vie économique.

Le comportement du consommateur tendant à acquérir la marchandise la plus économique est compréhensible et légitime. En un certain sens ce comportement est indispensable pour le développement d'une vie économique saine. La question se pose toutefois de savoir comment il serait aussi possible d'introduire d'autres déterminations à la base des actes économiques, également nécessaires pour le développement harmonieux de la vie économique.

Quelles pourraient être ces déterminations ? Pouvons-nous, dans le domaine propre à l'activité économique attendre une aide satisfaisante de la part du pouvoir politique ou de l'État central ? Nous savons que les entreprises sont sous la dépendance des flux financiers qui les traversent. Ceux-ci trouvent en

dernière analyse leur origine dans la volonté de tous les concitoyens (formation de l'épargne et orientations données à son placement ; actes d'achat et en contrepartie règlement des sommes dues).

Dans la pratique cette détermination économique à la base de la formation des entreprises humaines (au sens large) signifie que même si les citoyens pouvaient désigner les hommes politiques les plus compétents et désintéressés -fussent-ils reconnus comme étant des « surhommes aux qualités surhumaines »- et les placer à la tête d'une puissante institution politique -fut-elle un « super-État » ou une gigantesque fédération d'États- pour diriger directement la vie économique, ces hommes politiques seraient sans doute à jamais dans l'impossibilité de l'orienter à eux seuls de manière fraternelle (solidaire), car ils ne peuvent rien à moyen terme à l'encontre des flux économiques engendrés à partir des actes de consommation, si ces derniers sont posés originellement dans un sens opposé à leurs intentions -fussent-elles les plus rationnelles et réalistes.

On ne saurait demander à l'État ou au Politique de réaliser ce qu'il n'est pas par nature capable d'accomplir dans la sphère économique qui est régie selon ses propres lois. À moins d'en arriver à une forme de bolchevisme absolu : le *moindre* acte de consommation quotidien (répondant à des besoins matériels ou spirituels) étant *entièrement* planifié par l'État⁵ ! En quoi un pareil système oppressant serait-il souhaitable ?

Par contre, ce que le citoyen est en droit d'espérer de l'État, c'est d'assurer l'élaboration d'une vie juridique *indépendante* de la vie économique et fondée sur le sentiment du Droit, *égal* pour tous (par exemple, Droits de l'Homme, législation sociale, etc.). C'est en se contentant de régir exclusivement la vie juridique, *devenue autonome*, et non en régissant directement l'économie, que l'État pourrait amener dans l'organisme social à partir de son propre domaine des impulsions contrebalançant celles qui, émanant de l'activité économique, tendraient sinon à le dominer unilatéralement⁶.

Les actes de consommation constituent donc *par nature* le point de départ de forces puissantes agissant dans l'organisme social et vis-à-vis desquelles les « responsables » politiques sont à terme dépourvus. Puisque les chefs d'entreprise sont en définitive dépendants des choix économiques des consommateurs et que l'État n'est pas en mesure de

diriger directement toute l'économie sans dommages, nous sommes donc ramenés, en tant que consommateurs, à rechercher nous-mêmes de nouvelles voies pour une économie fraternelle.

Les “consommateurs” peuvent-ils aider concrètement certains chefs d'entreprise soucieux de leur environnement social et naturel à travers leurs actes économiques quotidiens (consommation, achats) ? Peuvent-ils se lier aux producteurs et distributeurs de telle sorte qu'ils puissent prendre connaissance de leurs possibilités, de leurs initiatives et besoins ? De telle sorte qu'ils se sachent soutenus par les consommateurs et que ceux-ci puissent leur faire part de leurs attentes et demandes réelles ? Quelles formes sociales sont adéquates afin d'orienter la production et la distribution selon les besoins réels des “consommateurs”, en respectant la dignité humaine des travailleurs et entrepreneurs ?

Une association entre consommateurs, producteurs et distributeurs.

Si les consommateurs orientent leurs actes de consommation selon leur compréhension de ce qui paraît souhaitable dans la vie économique, **sur base de concertations avec leurs partenaires** (producteurs, détaillants, distributeurs, transformateurs), ils peuvent y introduire une impulsion fraternelle réaliste. Dans une libre association entre consommateurs, producteurs et distributeurs, ceci se fait principalement et régulièrement de trois manières :

1. En prenant objectivement connaissance des demandes réelles de tous les partenaires et en établissant sur cette base un inventaire des besoins à couvrir et des tâches à réaliser prioritairement.
2. par la fixation de « prix vrais » pour les marchandises et services, c'est-à-dire des prix satisfaisants pour toutes les parties (les prix des marchandises (ou des services) doivent être au moins équivalents à la valeur des moyens requis pour assurer la subsistance des travailleurs, entrepreneurs et de leurs familles pendant toute la période nécessaire pour produire à nouveau ces marchandises, augmentée des charges (frais, investissements, etc...)).
3. par des engagements contractuels de part et d'autre fixant certaines modalités pratiques de la production, distribution ou consommation.

Là où se développe un tissu associatif entre producteurs, distributeurs et consommateurs, ni le G.A.T.T. ni aucune autre institution extérieure

(étatique, financière, industrielle ou technocratique) ne peuvent conserver unilatéralement leur puissance. En effet, le prix des marchandises, la quantité et la qualité de la production ainsi que le mode de distribution et de financement de l'activité économique sont déterminés régulièrement *par les associés eux-mêmes* et exprimés dans des accords qui sont pris lors de rencontres entre les partenaires concernés. Ces accords sont basés sur une connaissance objective de leurs besoins et de leur moyens. Ils se font donc indépendamment des prix et conditions pratiqués sur le marché et en toute autonomie par rapport à certaines réglementations économiques émanant d'institutions extérieures. L'existence de telles associations est entièrement sous la dépendance de la volonté de chaque membre, personne ne lui ayant imposé tel ou tel type de pratique commerciale, productrice ou de consommation qu'il réproverait.

À l'insu du fonctionnement des institutions toutes puissantes existe (par exemple) à Aywaille à une trentaine de kilomètres de Liège en Belgique une petite association appelée « La Voie Lactée ». Depuis 1992 elle regroupe des consommateurs (plus de 40 familles), des distributeurs et une famille d'agriculteurs : André et Martine Leusch. Les familles sont copropriétaires des vaches qui sont mises « en pension » à la ferme. Ce procédé a permis le lancement de l'activité agricole sans devoir disposer de “quotas laitiers”, ces documents administratifs rares et coûteux imposés indirectement par la P.A.C. et précisant la quantité maximale de produits laitiers qui peut être vendue par un producteur. Les vaches étant devenues propriété des consommateurs, il en est de même pour leur production laitière qui n'est pas commercialisée (pas de vente) et qui échappe de ce fait légalement à la réglementation sur les quotas laitiers. Les copropriétaires règlent mensuellement une somme pour couvrir l'entretien des vaches, la transformation des produits laitiers, la distribution, les besoins de la ferme et ceux de la famille d'André et Martine. Lors de rencontres associatives, le montant de cette somme et les modalités pratiques sont fixés de commun accord. Les associés peuvent aussi s'impliquer dans d'autres aspects concernant le développement de la ferme : construction de nouveaux bâtiments agricoles, activités culturelles, etc.⁷

Une pareille association, si elle se développe sur des bases saines, échappe ainsi peu à peu aux processus implacables caractéristiques de la vie économique contemporaine. Lorsqu'elle fonctionne efficacement, si ses membres le désirent, elle peut participer à son tour à l'activité d'associations réunissant les représentants de plusieurs autres associations et chargés de trouver des accords afin de réguler au mieux les échanges de services, de marchandises et d'argent entre les associations ou partenaires économiques « membres ». Une pareille tentative est actuellement en cours (depuis janvier-février 95) à l'échelle de la région Wallonie-Bruxelles. Elle se heurte cependant à des difficultés de lancement beaucoup plus considérables que celles rencontrées lors de la création de « La Voie Lactée » (le nombre de partenaires professionnels concernés est plus important ; les difficultés techniques sont encore plus nombreuses et complexes ; l'idée d'association économique est à l'antipode des pratiques commerciales routinières ; le lien avec les consommateurs est plus distant et par conséquent les moyens de financements sont encore insuffisants).

Les structures de régulation de la vie économique qui pourraient naître à l'échelle planétaire selon cet esprit et cette démarche ne s'imposeraient pas « du haut » aux associations et aux citoyens membres, mais elles devraient surgir comme des conséquences de la structuration de « bas en haut » (associations locales vers associations mondiales) que les citoyens voudraient voir réalisées parce qu'ils en auraient eux-mêmes compris la nécessité et le profit qu'ils peuvent en tirer. La régulation de l'économie pourrait donc devenir une affaire réglée de manière interne aux associations économiques par les citoyens concernés et selon leurs critères, et non pas, soit une affaire réglée par des institutions externes (États ou grandes entreprises) de manière abstraite (c'est-à-dire selon des mesures et indicateurs macro-économiques), soit une affaire laissée à l'arbitraire d'impulsions aveugles tendant actuellement à dominer le comportement des distributeurs, producteurs et consommateurs.

Certes, et l'expérience pratique le montre quotidiennement, l'existence et la pérennité de pareilles associations requiert un développement suffisant de la conscience, de la sensibilité et de la volonté individuelles (mises librement au service de la compréhension des nécessités objectives et de la

réalité vécue par les partenaires économiques) chez un nombre de personnes qui doit *obligatoirement* (loi économique absolue) atteindre un seuil critique pour assurer un volume de production et d'échange économiquement viable au sein de chaque association. Notre expérience semble nous enseigner que pour l'instant les personnes ayant atteint jusqu'à un degré suffisant ce « niveau de développement » sont peu nombreuses. Il ne faut donc peut-être pas s'attendre à voir fleurir avant plusieurs décennies ou siècles et à *large* échelle la nouvelle économie fraternelle qui en résulterait.

Avec la démarche de « La Voie Lactée » ou d'associations analogues, si elle est bien comprise, pourrait donc être déposé le germe encore fragile et minuscule de pratiques agricoles, industrielles, commerciales et consuméristes susceptibles de transmuter peu à peu la vie économique des siècles à venir.

Cet « esprit d'économie associative » dépasse largement « l'esprit coopératif » de certaines sociétés commerciales qui se limite généralement à une coopération entre ses seuls travailleurs et collaborateurs ; les coopératives restent soumises aux processus économiques éventuellement arbitraires et pathogènes du monde extérieur. Dans la perspective évoquée ci-dessus, ce sont tous les maillons d'une chaîne d'échanges dans un secteur économique particulier (producteurs, distributeurs, consommateurs, créanciers, banquiers) qui sont amenés, s'ils le conçoivent et le veulent, à participer activement à la régulation de l'économie afin que les besoins de tous soient couverts. La coopération est pensée comme s'étendant au delà des limites de l'entreprise, pour tendre à se réaliser à l'échelle de l'organisme économique entier, c'est-à-dire à l'échelle mondiale.

Les formes sociales ne sont plus seulement envisagées comme des moules ou des structures légales indépendantes de la volonté des citoyens et auxquels ceux-ci devraient se conformer par obligation, dans l'intérêt général ou par hédonisme. En comprenant que toutes les formes sociales ce sont en définitive les hommes eux-mêmes qui les façonnent selon leurs conceptions et leurs actes, le citoyen abandonne cette impression de fatalité qui serait inhérente au devenir historique de la société. *Il se fait alors artiste co-créateur toujours plus conscient*

et expérimenté des lois et des formes de la vie sociale avec lesquelles il choisit de vivre, par amour pour elles et en harmonie avec ce qu'il a compris de ses partenaires humains. Vivre en société n'est plus seulement le fardeau que chacun « doit » accepter de porter malgré lui. Vivre en société devient l'expression d'un Art nouveau, « l'Art Social ». Cet Art ne reste pas confiné comme d'autres dans certains cercles culturels repliés sur eux-mêmes ; mais « l'artiste » cherche à le faire rayonner dans toutes les sphères de l'existence, y

compris jusque dans le modelage conscient de son comportement économique quotidien.

Certes, dans la sphère de la vie économique plus que dans toute autre, répandre ces idées novatrices semble insuffisant pour briser le scepticisme et le pessimisme ambiants. Il faut encore poser l'acte qui consiste à les soumettre à l'épreuve des faits et du temps, les expérimenter activement, et montrer de quelle manière elles sont praticables.

Autres articles liés :

- Lejoly, Stéphane (2012) ; L'économie associative – Un aperçu ; <http://www.tri-articulation.info/2013-03-22-10-34-00/l-%C3%A9conomie-associative-un-aper%C3%A7u>
- Lejoly, Stéphane (2013) ; Les circuits courts. Avantages et aspects mythiques ; <http://www.tri-articulation.info/2013-03-22-10-34-00/avantages-et-aspects-mythiques-des-circuits-courts>



Les concepts développés dans cet article **font partie d'une idée plus vaste**, celle de la tri-articulation sociale. Nous vous invitons, si ce n'est pas déjà fait, à en prendre connaissance sur le site www.tri-articulation.info (articles numérotés 01 à 14) pour en saisir toute la signification.

AVERTISSEMENT : la question sociale est en soit très complexe. Les concepts de la tri-articulation sociale constituent un outil pour en saisir l'essentiel, et sur cette base, pour en comprendre les détails et agir localement. Les divers auteurs des articles publiés sur ce site tentent de les expliciter et d'en proposer des applications pratiques. Leur compréhension de la tri-articulation sociale est susceptible d'évoluer avec le temps. Les auteurs peuvent évidemment aussi se tromper dans leurs interprétations. Le risque d'erreur fait partie de toute démarche de recherche!

Nous ne pouvons dès lors qu'**inviter les lecteurs à prendre connaissance des concepts à leur source, c'est-à-dire dans les ouvrages de base** (voir la bibliographie sommaire).



Cet article est mis à disposition selon les termes de la [Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 non transposé](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/3.0/). Vous n'avez pas le droit d'en faire une utilisation commerciale, ni de le modifier, de l'adapter ou de le transformer. Toutefois, vous êtes libres de partager, reproduire et communiquer le présent article, à la condition de mentionner sa source (le site www.tri-articulation.info et le cas échéant, l'auteur de l'article), sans suggérer que vous ou votre utilisation de l'article êtes approuvés. N'importe laquelle des conditions ci-dessus peut-être levée, si vous avez l'autorisation du titulaire des droits.

¹ Voir le livre « Fondements de l'organisme social » de R. Steiner ; Ed. Anthroposophiques Romandes, 1985. La nouvelle édition porte le titre « Le problème social ».

² Voir Cellier, G., (1994), « Il était une fois... l'agriculture depuis 50 ans », *Alternatives Wallonnes*, 92, pg. 19-22 (numéro spécial sur des initiatives novatrices dans le domaine de l'agriculture).

³ Voir à ce sujet, Nouyrit, H., « Le GATT : de quoi s'agit-il ? », *Tournant* (Paris), 13, pg. 14-19, un article particulièrement complet et précis sur les origines, le fonctionnement et les conséquences positives et négatives du GATT.

⁴ Voir Sneessens, J.F. (1994), « L'Uruguay round agricole. Le sens perdu de la libération du commerce international », *Alternatives Wallonnes*, 92, pg. 13-17.

⁵ Les résultats des politiques économiques appliquées ces dernières décennies n'ont-ils pas montré à suffisance que la marge de manoeuvre de l'homme politique souhaitant influencer l'activité économique est des plus étroites pour une efficacité contestable ? Combien de fois la politique économique n'a-t-elle pas produit des résultats inverses aux résultats escomptés ou à créer des effets secondaires à ce

point indésirables et intenable qu'il faille constamment accroître le nombre et l'intensité des interventions politiques aux effets discutables ?

⁶ Pour l'examen détaillé de l'idée de la tripartition de l'organisme social en trois sphères d'activités autonomes : la vie économique (fraternité), la vie juridique-politique (égalité) et la vie culturelle (liberté) voir Steiner (1985, *ibid.*)

⁷ André et Martine Leusch pratiquent l'agriculture bio-dynamique. Cette agriculture se donne notamment pour but de tendre à être la plus respectueuse de l'environnement social, à préserver et à régénérer la vie de la Terre pour les générations actuelles et à venir.